

# Découvrir les Archives départementales

Loading the player....

**Les Archives départementales ont pour mission de centraliser le patrimoine écrit du département. La loi du 26 octobre 1796 a ordonné le regroupement au chef-lieu du département, des archives des administrations, tribunaux et organismes de l'Ancien Régime. Le département de Tarn-et-Garonne ayant été créé en 1808, il a fallu attendre 1810 pour qu'il soit doté d'un service d'archives. Aujourd'hui, c'est un service du Conseil général sous le contrôle scientifique et technique du Ministère de la Culture.**

## **COLLECTER : un enrichissement permanent**

Aux collections constituées par l'apport des documents d'Ancien-Régime viennent s'ajouter régulièrement sous forme de versements ou dépôts les archives provenant des administrations et établissements publics départementaux, celles des services de l'Etat, ainsi que les archives déposées par les communes, les minutes de notaires de plus de 75 ans. Pour diversifier et compléter les collections publiques, les archives départementales peuvent acquérir des archives privées.

## **CLASSER : un préalable à la recherche**

Le classement est une tâche indispensable qui fait connaître au chercheur le contenu des collections. Il commence par un tri, qui autorise en fonction de règles très précises, l'élimination de certains documents. Ceux qui seront conservés sont répertoriés selon un cadre de classement commun à toutes les archives départementales. Chaque dossier reçoit un identifiant appelé «cote» (interview Directrice présentant les fonds)

## **CONSERVER : offrir les meilleures conditions face au temps**

Il y a différents moyens d'assurer une bonne conservation. Tout d'abord, on utilise des matériaux neutres pour le conditionnement (papiers, cartons, pochettes transparentes). Certains documents parviennent en mauvais état ; l'atelier de reliure les prend en charge pour des réparations légères. Une reliure traditionnelle procure aux livres et aux registres une nouvelle jeunesse. Les restaurations plus importantes, les éventuelles campagnes de désinfection sont réalisées par des intervenants extérieurs. La conservation des documents doit permettre le contrôle de la lumière, de l'humidité et de la température. Le plus grand danger pour un document d'archives est souvent **“L'être humain”**! Ainsi, la consultation intensive des registres paroissiaux les a énormément dégradés. Afin de stopper cette détérioration, plusieurs techniques de transfert sont venues à la rescousse des archives :

- le microfilmage, procédé photographique traditionnel qui a fait ses preuves en matière de conservation.
- la numérisation, technique plus récente, peut-être moins fiable dans la durée mais d'une utilisation plus facile.

Aujourd'hui plusieurs fonds ont été numérisés, et les plus demandés sont déjà en ligne sur le site du Conseil général ce qui préserve définitivement les originaux.

## **COMMUNIQUER : un vaste public**

La salle de lecture accueille toutes sortes de passionnés : chercheurs, étudiants, généalogistes, scolaires. Les archives sont publiques et accessibles à tous dans le respect des règles de communicabilité prévues par la loi.(interview d'un lecteur?)

Le Service éducatif, animé par un professeur d'histoire propose visite du service, séances de travail sur documents originaux, ateliers de calligraphie et de sigillographie. Il reçoit de nombreux établissements scolaires du département dont le transport est pris en charge par le Conseil général. Les jeunes tarn-et-garonnais viennent ainsi découvrir une autre histoire : celle de leur département.

Les Archives proposent aussi le prêt d'expositions dont la plupart sont conçues en interne. Depuis 2010, l'Espace culturel départemental des Augustins permet d'accueillir des expositions dans un cadre propice à l'éducation artistique.

Enfin, les locaux des Archives départementales abritent le bureau du Conservateur des antiquités et objets d'art chargé de l'inventaire, de la protection et de la mise en valeur des objets d'art du département.